

Muslima Voyages

SOCIÉTÉ F2ZVOYAGES
Business Center
Immatriculée à DUBAÏ
LICENCE N°45000185

Contact & Informations

Lundi - Jeudi : 09h - 19h
Vendredi : 09h - 12h
contact@muslimavoyages.com

Devis Numéro	DEV-533
Devis Date	4 octobre 2023
Valable jusque	4 octobre 2023
Total	9 240,00 €

A l'attention de

Souad FADEL
Papillone83@hotmail.com

Retrouvez les photos de votre chambre au CENTARA MIRAGE BEACH RESORT [via ce lien](#)

Retrouvez les photos de votre appartement au INTERCONTINENTAL RESIDENCES FESTIVAL CITY [via ce lien](#)

Quantité	Détails du séjour	Tarif	Sous Total
1	Hotels CENTARA MIRAGE BEACH RESORT 4 nuits deux chambres mirage familiale avec lits superposés vue mer demi pension incluse INTERCONTINENTAL RESIDENCES FESTIVAL CITY 7 nuits deux appartements deux chambres sans repas 23 octobre au 3 novembre 2023 4 adultes + 6 enfants + 1 bébé	9 240,00 €	9 240,00 €

Sous Total	9 240,00 €
Tax	0,00 €
Total	9 240,00 €

TAXE À RÉGLER AUX HÔTELS DIRECTEMENT : 15 AED par nuit au CENTARA MIRAGE BEACH RESORT et 40 AED par nuit au INTERCONTINENTAL FESTIVAL CITY

La réservation devra s'effectuer pendant nos horaires d'ouverture, si le paiement est effectué en dehors de ces horaires l'agence se donne le droit de modifier le montant total en raison des variations du prix et de la disponibilité des vols et des hôtels.

Le passeport doit être valide 6 mois après la date de retour.

Il est important de vérifier vos assurances voyage avant de réserver (soit en contactant votre banque pour vérifier l'assurance de votre carte bancaire soit vous contactez AllianzVoyages directement pour souscrire une assurance complémentaire).

Le règlement de la prestation touristique achetée se fait par carte bancaire ou par prélèvement sur le site internet www.muslimavoyages.com.

À l'inscription, un acompte du prix total du voyage est exigé pour la validité de l'inscription. Le règlement du solde doit intervenir au plus tard 21 jours avant la date de départ.

Le non-paiement d'une des échéances à date autorisera F2ZVOYAGES à considérer le voyage comme annulé du fait du client et en conséquence à facturer à ce dernier l'intégralité des frais d'annulation normalement dus à cette date.
